

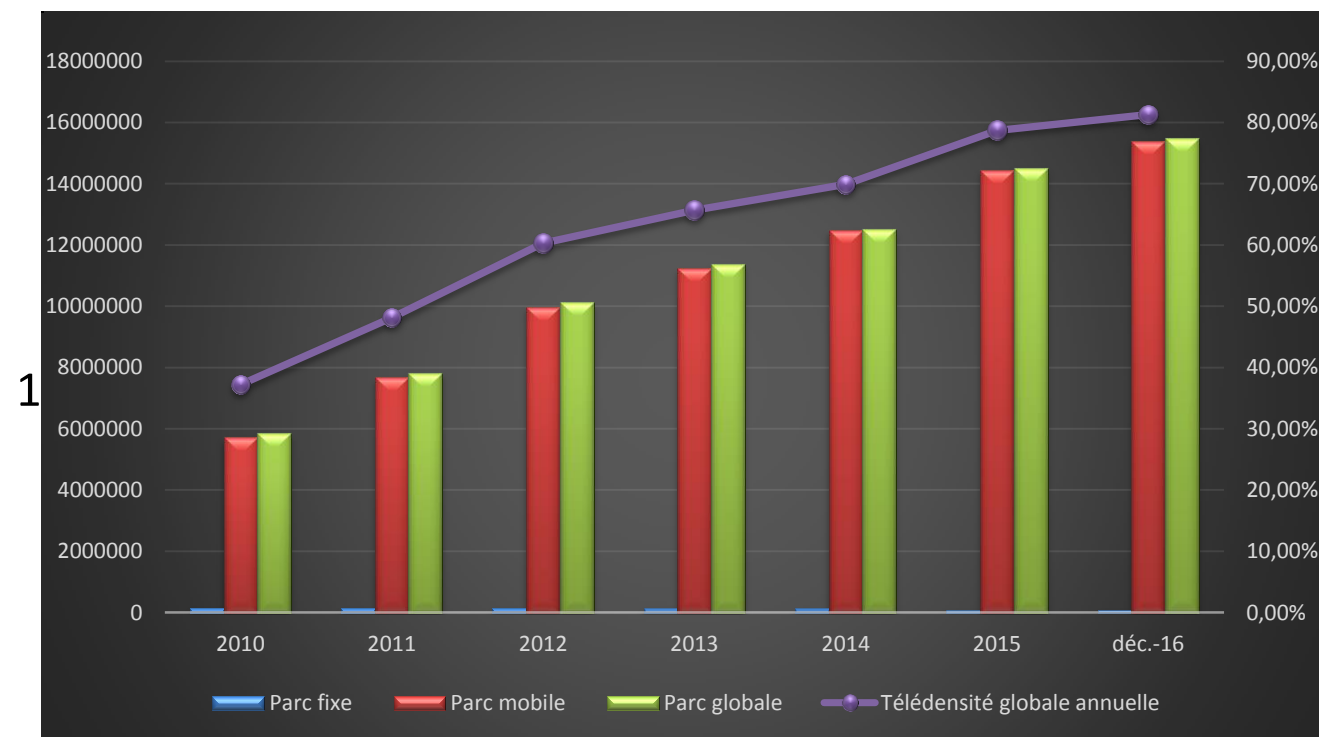


Principaux obstacles à l'usage des services numériques au Burkina Faso et comment y remédier

Novembre 2017

I- Quelques caractéristiques du marché des communications électroniques au Burkina Faso

- ✓ L'analyse du marché burkinabé des communications électroniques permet de retenir que le marché est essentiellement dominé par le mobile;
- ✓ avec un marché du fixe qui stagne et un marché mobile plus dynamique et en croissance.

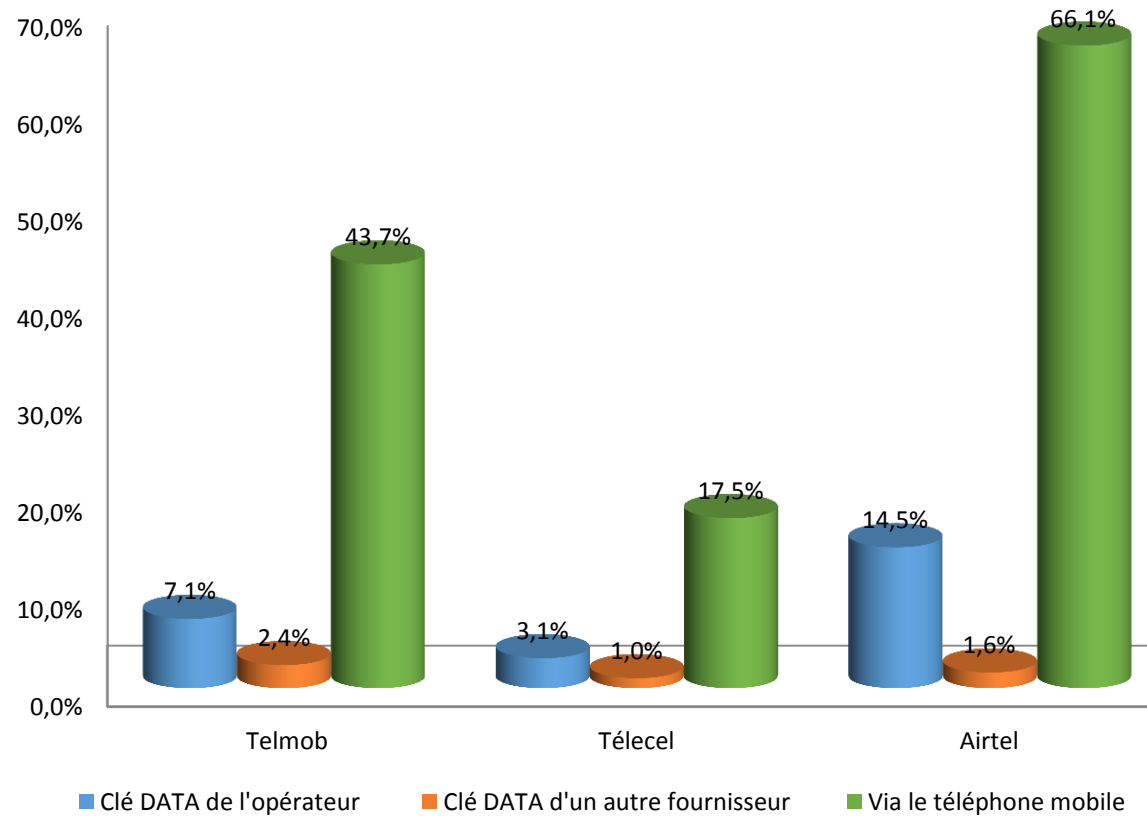


- parc mobile : 99,5% du parc total (15,5millions) en 2016;

- taux de pénétration de la population du mobile (voix): 80%

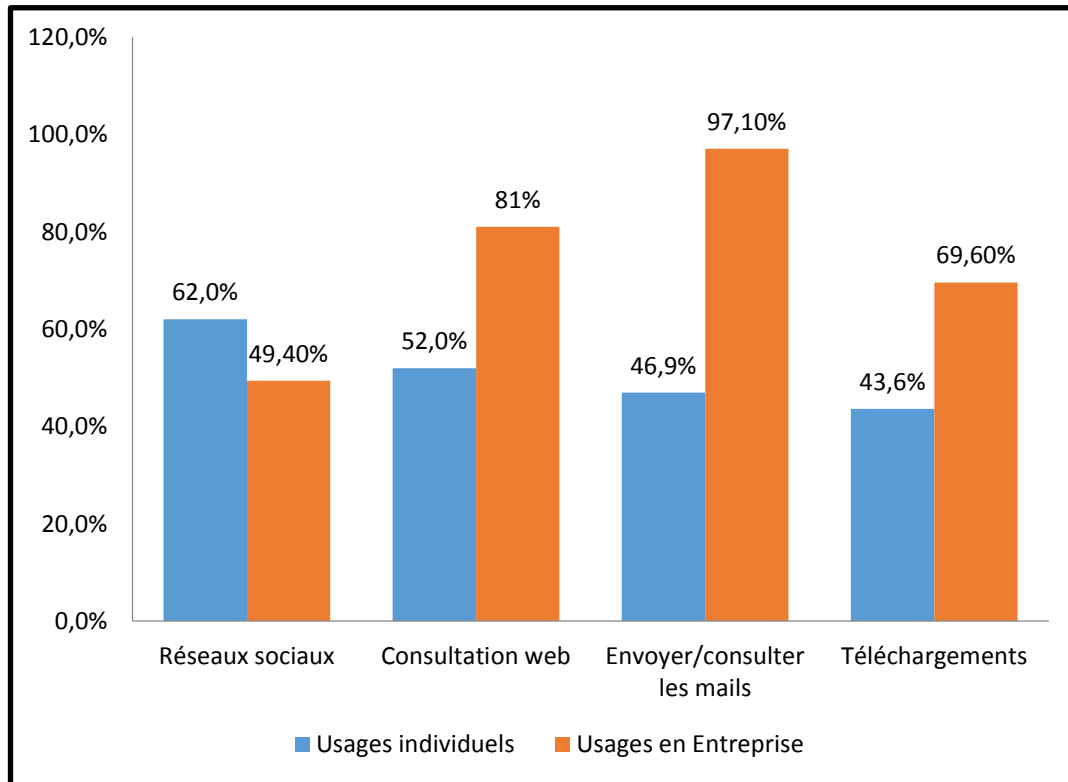
- population jeune: 46% a moins de et 50% âgée entre 15-64 ans.

94,4% de connexion internet via le mobile contre seulement 5% via le fixe

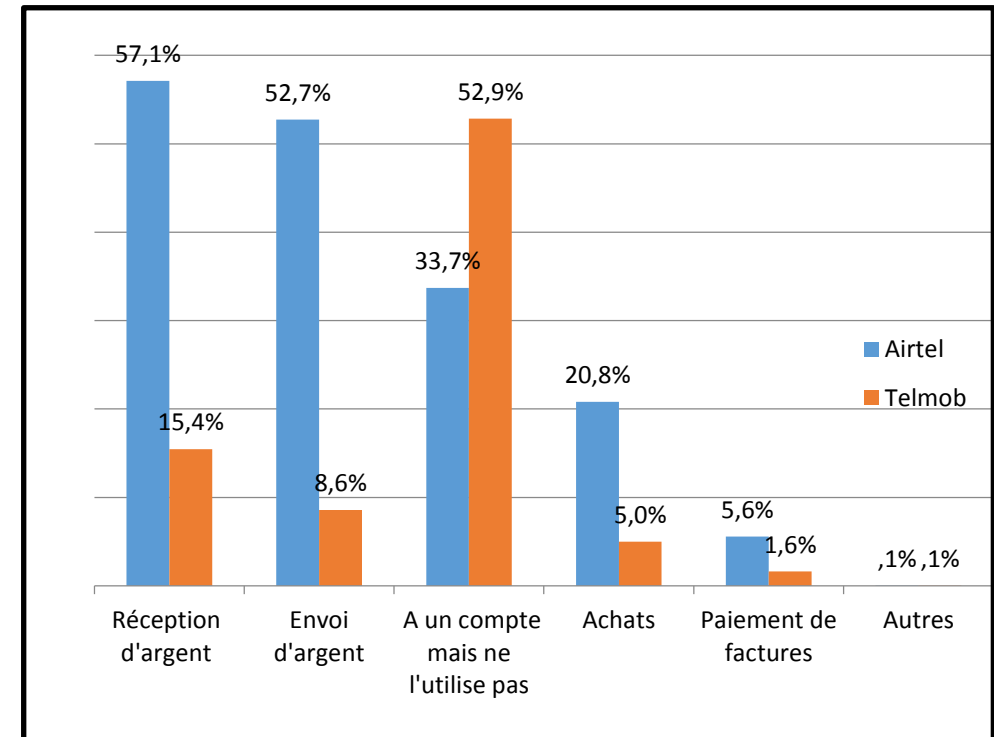


Usages des principaux services numériques

- Principaux usages de l'internet

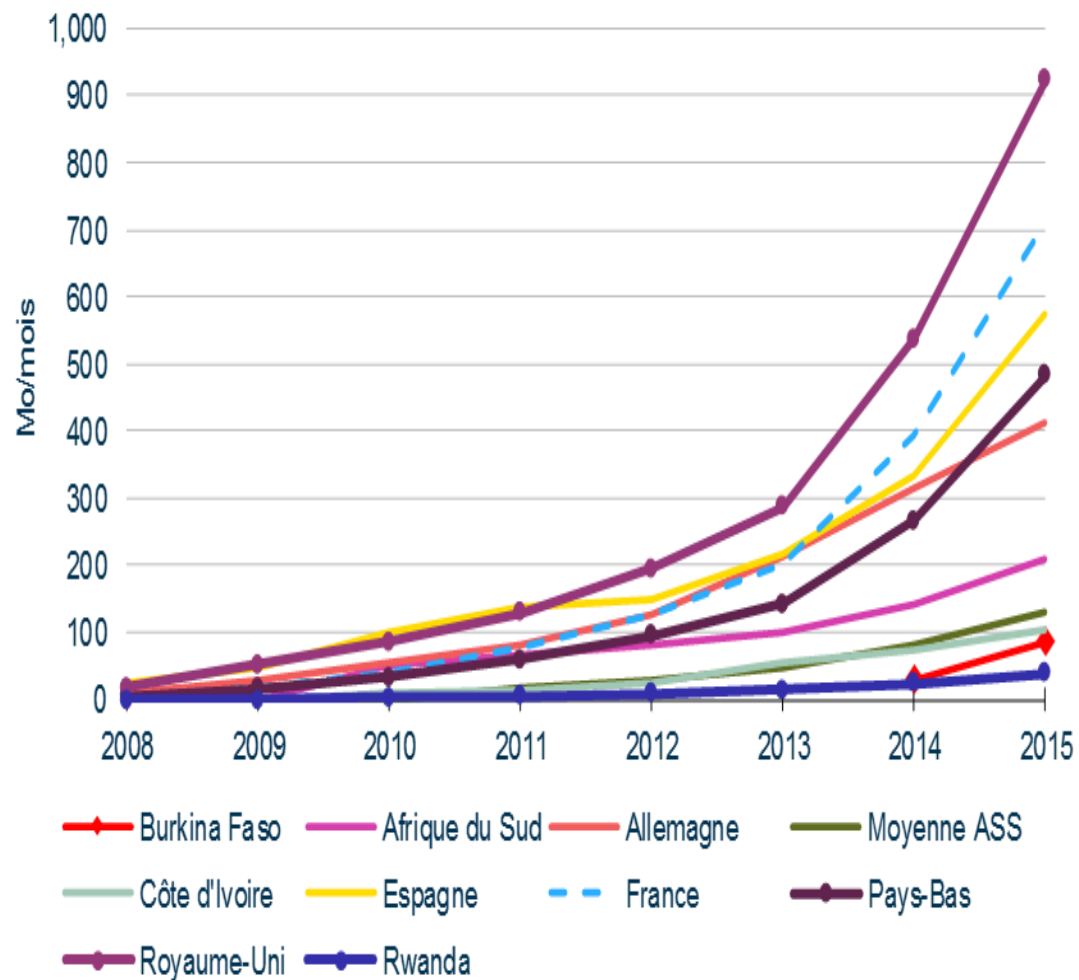


- Les usages du porte monnaie électronique (mobile money)



- L'usage des données au Burkina Faso est comparable à celui des pays Africains comme la Côte d'Ivoire et le Rwanda, mais très faible en comparaison avec celui des pays européens, compris entre 300 Mo et 900 Mo en 2015. Cependant, la consommation de données a augmenté, passant de 30 Mo par mois en 2014 à 85 Mo par mois en 2015 en raison notamment du développement de la 3G dans le pays. Cet usage au Burkina Faso est comparable à un usage en Europe en 2009-2010 et légèrement en-dessous de la moyenne en Afrique Sub-Saharienne.

- *Usage moyen de données dans différents pays*



I. Les principaux obstacles à l'usage des services numériques (connexion internet) au Burkina

- Très faible niveau d'aménagement numérique du territoire avec des infrastructures large bande limitées (35% de couverture géographique en large bande);
- La situation géographique du pays (hinterland) sans accès directe aux câbles sous marin; ce qui augmente les coûts d'accès à la bande passante et la connectivité internationale;
- Le coût d'accès aux services relativement élevé du fait de la fiscalité de porte sur les terminaux et les équipements et infrastructures (coût de déploiement); etc.
- L'offre insuffisante de contenus locaux pour booster l'usage;
- Une méfiance (manque de confiance aux services numériques);
- L'offre de formation dans les domaines du numérique reste limitée. Il faut aller à l'étranger pour les formations pointues aux métiers numériques
- Selon le genre, la possession du téléphone portable est plus favorable aux hommes comparée aux femmes et aux jeunes par rapport aux personnes âgées;

II. Quelles mesures pour faire émerger un écosystème numérique au Burkina Faso

Le cadre juridique existant

• Au niveau International:

- Convention de Budapest sur la cybercriminalité;
- Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles adoptée le 27 juin 2014;
- Acte additionnel relatif aux transactions électroniques dans l'espace CEDEAO du 16 février 2010;
- Acte additionnel relatif à la protection des données personnelles dans l'espace CEDEAO du 16 février 2010;
- Directive portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace CEDEAO du 19 août 2011

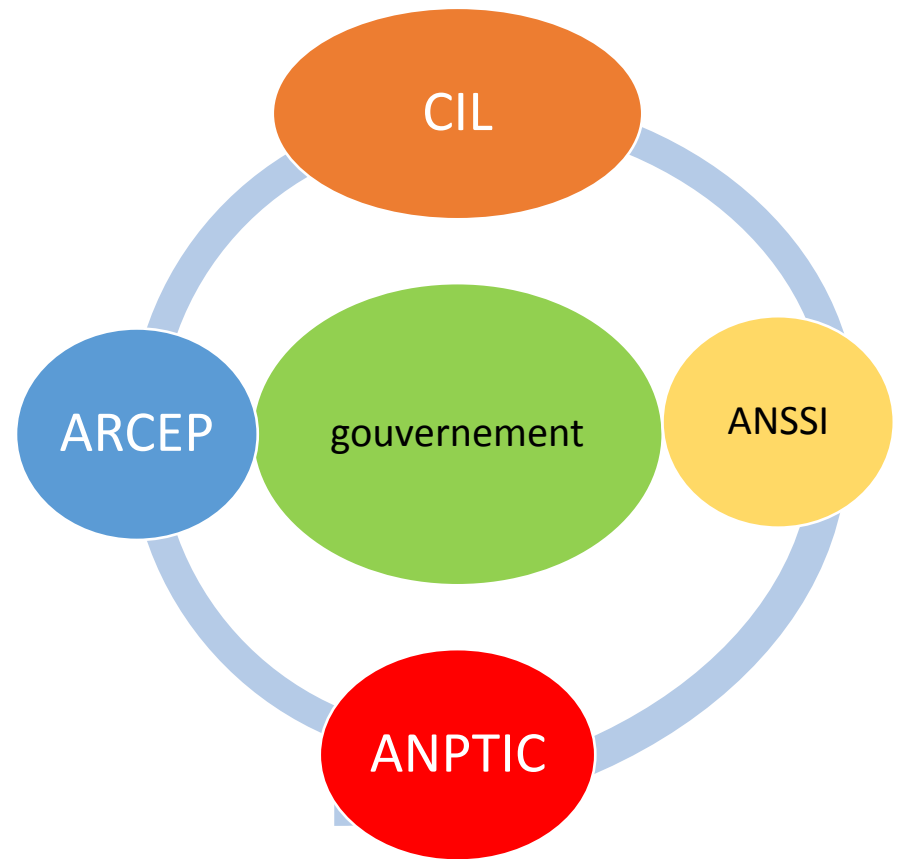
- Règlement du 19 septembre 2002 relatif aux système de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA;

• Au niveau national

- Loi N° 010-2004 du 20 avril 2004 portant protection des données à caractères personnelles;
- Loi N° 061-2008 du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques;
- Loi N° 045-2009/AN du 10 novembre 2009 portant réglementation des services et transactions électroniques;
- Loi N° 011-2010 du 30 mars 2010 portant gestion des noms de domaine .bf

Le cadre institutionnel

- Plusieurs institutions ont été créées pour la mise en œuvre de tous ces textes. Ainsi le paysage institutionnel se présente comme suit:
- Le gouvernement définit la politique,
- Les autres institutions veillent à la mise en œuvre.



Le cadre institutionnel

ARCEP	CIL	ANSSI	ANPTIC
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Régulation des réseaux et services (loi n° 061-2008 du 27 novembre 2008) ✓ Gestion des noms de domaines: registre en charge de la gestion et de l'administration du domaine national de premier niveau .bf. ; ✓ Accrédite les agents d'enregistrement en charge d'enregistrer les ND demandés par les personnes physique et ou morales ✓ (N° 011-2010 du 30 mars 2010 portant gestion des noms de domaine .bf), ✓ Autorité d'accréditation des prestataires de service de confiance (Loi 045-2009/AN du 10 novembre 2009 portant réglementation des services et transactions électroniques) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ protection des données à caractères personnelles (loi N° 010-2004 du 20 avril 2004 portant protection des données à caractères personnelles); 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la sécurité des systèmes d'informations; ✓ réduire la vulnérabilité du cyber espace national; ✓ Gérer les incidents de sécurité des systèmes d'information (CIRT: centre de gestion des incidents); ✓ Renforcer la culture de la cybersécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agence nationale de promotion des TIC; ✓ Mise en œuvre du réseau informatique de l'Administration publique

Quelles mesures pour faire émerger un écosystème numérique au Burkina Faso



Mesures sur le cadre légal et réglementaire

- Actualiser la loi sur la protection des données personnelles (2004): Prise en compte des nouvelles problématiques liées aux données personnelles (cloud computing, big data, réseaux sociaux, etc.);
- Mettre en œuvre la loi sur les services et transactions électroniques (accréditation de prestataires de services de confiance);
- Renforcer la confiance des utilisateurs: vulgarisation des différentes réglementations, sensibilisation sur les droits des usagers des services numériques; (ateliers, journées TIC, communications média etc.);
- Actualiser les infractions et sanctions prévues en matière de cybercriminalité et autres atteintes de la vie privée à travers le numérique (code pénal, code de procédure pénale en cours);
- Accélérer l'adoption de la loi sur la sécurité des systèmes d'informations au BF (en cours)
- Renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle des créateurs de contenus numériques.

Sur le plan technique et technologique (intégration, vulgarisation et promotion des TICs)

- Elaborer un schéma d'aménagement numérique du territoire et accélérer les projets de déploiement des backbones nationaux tout en encourageant le partage d'infrastructures;
- Mettre en place d'un point d'atterrissage virtuel (PAV) et inciter à l'utilisation du point d'échanges internet (IXP);
- Augmenter l'offre de formation et développer des centres d'incubation, de coworking space (accompagnement des start-up ; organisation de concours Génie TIC, foras à l'image de la SNI)
- Prendre des mesures incitatives à l'utilisation du noms de domaine «.bf» (indispensable pour la promotion et vulgarisation des contenus locaux); baisse des coûts d'enregistrement des Noms de Domaine
- Accompagner l'émergence de prestataires de service de confiance au Burkina Faso (horodatage électronique, la certification électronique, etc.);
- Réduire voir exonérer de la fiscalité de porte les équipements et terminaux numériques;
- Rendre effective l'adressage en vue de promouvoir le commerce électronique);

MERCI DE VOTRE ATTENTION

